# GUIDE DE L'ADHÉRENT
# A 2 Mains au Jardin

**www.a2maj.org**

Edition 2025

# SOMMAIRE

**1 L'ASSOCIATION ..... 3**
1.1 A 2 mains au Jardin, c'est... ..... 3
1.2 Le Pacte Républicain pour les Associations : ..... 3
1.3 Adresses utiles ..... 3
1.4 Conseil d'Administration (CA) ..... 4
1.5 Commissions ..... 4
**2 LES ADHERENTS ..... 5**
2.1 Adhésion ..... 5
2.2 Montant de l'Adhésion ..... 5
2.3 Forfait-panier ..... 5
2.4 Panier partagé ..... 6
2.5 Journée découverte ..... 6
2.6 Récupérer son panier ..... 6
**3 LE JARDIN ..... 7**
3.1 Principe de base ..... 7
3.2 Organisation des journées Jardin ..... 7
3.3 Empêchement de dernière minute ..... 7
3.4 A ne pas oublier ! ..... 7
3.5 La Coordination des travaux ..... 8
3.6 Les Paniers ..... 8
3.7 Les consignes de fin de journée ..... 8
**4 NOS LIENS ..... 9**
4.1 Les relations internes ..... 9
4.2 Les relations externes ..... 9
4.3 Communication et droits à l'image ..... 9
4.4 Environnement ..... 9

# 1 L'ASSOCIATION

## 1.1 A 2 mains au Jardin, c'est…

L'Association **A 2 Mains au Jardin** a pour objet : la production agricole, la culture collective d'un jardin selon des méthodes agrobiologiques, la transformation alimentaire locale et la répartition de la production entre ses adhérents, ainsi que le développement de toutes les activités culturelles, sociales, scientifiques, pédagogiques et environnementales s'y rattachant.

De nombreuses motivations ont conduit à la création de l'Association: pratiquer une agriculture respectueuse de la terre, des hommes et de la biodiversité, préserver d'anciennes variétés de légumes, diminuer les gaspillages, limiter les déplacements, produire et consommer des produits locaux issus de leur terroir, travailler la terre collectivement dans un bon esprit de convivialité et s'aménager un espace naturel pour en faire un lieu de détente et d'animation.

Les adhérents de l'Association **A 2 Mains au Jardin** sont impliqués directement dans la production de légumes bio et de saison. Ils renouent avec les notions de partage et d'entraide et prennent conscience de la notion de temps : il faut bien laisser pousser les légumes au rythme des saisons.

## 1.2 Le Pacte Républicain pour les Associations :

Depuis le 1er janvier 2022, toute Association doit s'engager contractuellement à respecter le «pacte républicain» si elle veut recevoir une subvention publique, obtenir un agrément ou encore accueillir un volontaire dans le cadre du service civique. Ce contrat d'engagement républicain qu'elles sont tenues de signer tient en sept points, définis par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

1. Respect des lois de la République
2. Liberté de conscience
3. Liberté des membres de l'Association
4. Egalité et non-discrimination
5. Fraternité et prévention de la violence
6. Respect de la dignité de la personne humaine
7. Respect des symboles de la République

## 1.3 Adresses utiles

| | |
|---|---|
| Adresse postale de l'Association : | **A 2 Mains au Jardin**, **105 Chemin des Crozes 38980 VIRIVILLE** |
| Le jardin : | **Ferme de la Bourgeat 681 Chemin de la Bourgeat 38980 VIRIVILLE** |
| Téléphone | **06 37 65 50 58** |
| Courriel : | **contact@a2maj.org** |
| Adresse du site web : | **www.a2maj.org** |

## 1.4 Conseil d'Administration (CA)

Voir les Chapitre 10 et 11 des statuts.

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration d'au moins 3 membres, élus parmi les adhérents pour trois ans par l'Assemblée Générale. Les administrateurs sont rééligibles par tiers tous les ans. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret sur demande d'au moins l'un d'eux, un bureau composé de :

- Un président ou plusieurs co-présidents,
- S'il y a lieu, un ou plusieurs vice-présidents,
- Un secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint,
- Un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint

Le CA se réunit au minimum 4 fois par an.
La liste des membres et les comptes-rendus sont mis à disposition des adhérents par l'Association.

## 1.5 Commissions

Des Commissions composées d'adhérents volontaires travaillent sur certains sujets pour alimenter les réflexions du CA et du Bureau et contribuer au fonctionnement de l'Association. Il s'agit de:

- Commission Terre
- Commission Administration
- Commission Communication
- Commission Paniers

Par ailleurs, des **Equipes-Projet** peuvent être mises en place à l'occasion de projets ponctuels à monter. La liste des participants aux différentes Commissions et équipes-projet est disponible auprès de l'Association.

# 2 LES ADHERENTS

## 2.1 Adhésion

L'année d'adhésion débute le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé et voté lors de l'Assemblée Générale.

Être adhérent permet de devenir membre de l'Association et d'exprimer sa demande auprès du CA, de l'Assemblée Générale ou du Référent de son groupe (voir chapitre 2. 6).

L'adhésion est gratuite pour les personnes mineures.

Chaque adhérent peut participer aux activités sur le terrain (jardinage, animation, chantier), sur la base du volontariat et il est ainsi couvert par l'assurance de l'Association.

## 2.2 Montant de l'Adhésion

Pour l'année 2025 l'adhésion a été fixée à 24€ par personne majeure.

## 2.3 Forfait-panier

Le forfait-panier permet le fonctionnement de l'Association (salaires, achats de plants, graines, petits matériels…) et donne droit à un panier hebdomadaire de légumes et de fruits du jardin en fonction des récoltes.

Le montant du forfait-panier est décidé par le CA.
Le forfait-panier correspond à un engagement pour l'année quel que soit le contenu du panier.
Les paiements peuvent être échelonnés jusqu'à 12 mensualités.
Le forfait-panier peut aussi démarrer en cours d'année pour les nouveaux adhérents, à chaque début de mois. Dans ce cas, le montant est calculé au prorata du nombre de mois restants jusqu'à la fin de l'année civile.

2 tailles de paniers sont prévues :

- Le Petit Panier de l'ordre de 3 kg en moyenne sur l'année.
- Le Grand Panier de l'ordre de 5 kg en moyenne sur l'année.

Pour 2025, la distribution des paniers devrait commencer à partir de juin.

En cas d'aléas climatiques importants, il pourrait exceptionnellement y avoir des semaines sans panier.

Un désengagement en cours d'année ne peut être qu'exceptionnel et ne sera validé par le CA qu'en cas de force majeure. Dans ce dernier cas les sommes engagées seront remboursées au prorata des mois entiers restants.

L'adhérent souhaitant partir peut aussi proposer un remplaçant. Dans ce cas le désengagement sera accepté quel que soit le motif.

**Participation au fonctionnement du jardin :**
Un forfait-panier engage les bénéficiaires adultes du panier à participer bénévolement à 8 journées minimum (ou 16 demi-journées) par an pour les travaux du jardin.

Des dérogations à la réalisation de ces journées de travail au jardin peuvent être accordées sur décision du bureau en cas d'incapacité physique.

L'adhérant avec un forfait-panier s'engage à participer à une «action organisationnelle» destinée au fonctionnement de l'Association.
Le jardin ne peut fonctionner uniquement avec les journées–jardin des adhérents. Il est évident que d'autres fonctions peuvent être assurées bénévolement par chacun.

## 2.4 Panier partagé

Deux adhérents peuvent décider de partager leur panier. Ils doivent alors gérer eux-mêmes ce partage, en termes de légumes, de jours de travail et de règlement du forfait-panier.
L'information de partage du forfait-panier entre deux adhérents doit être signalée au moment de l'adhésion.

## 2.5 Journée découverte

Au préalable à toute adhésion, chaque personne souhaitant adhérer à un forfait-panier est invitée à participer à une journée Jardin, (au minimum une matinée) à titre d'essai. Cette participation permet à chaque nouvel adhérent de s'engager en connaissance de cause. Cette journée découverte est sans engagement. Il est demandé à la personne intéressée de contacter l'Association pour préparer au mieux sa venue.

## 2.6 Récupérer son panier

Chaque adhérent ayant un forfait-panier vient récupérer son panier chaque semaine à la Ferme de la Bourgeat.
Des groupes d'adhérents peuvent s'organiser afin de récupérer collectivement leur panier. Il est nécessaire d'informer à l'avance le référent de la Commission Paniers.
En cas d'impossibilité de venir chercher son panier, il est nécessaire d'informer le référent.

# 3 LE JARDIN

## 3.1 Principe de base

La Ferme est un lieu de production maraîchère et fruitière qui doit être respecté comme tel. C'est aussi un bel endroit de convivialité pour des échanges, balades et fêtes et pour cette fonction, il est nécessaire de respecter la vocation des différents espaces.

Lors de leur séjour à la **Ferme de la Bourgeat**, les adhérents sont priés de ne prendre aucune initiative personnelle concernant les cultures, sans accord préalable de la maraichère. Ils ne doivent en aucun cas profiter de leur passage au jardin pour y faire une cueillette personnelle, même pour une petite quantité de légumes ou de fruits.

## 3.2 Organisation des journées Jardin

Les dates des journées Jardin, de Culture et chantier sont fixées par la Commission Terre en accord avec la maraichère. Ces dates sont envoyées aux adhérents dès qu'elles sont connues. En cas de changement d'une date prévue, les adhérents en sont informés.

Pour un bon équilibre global, chaque adhérent doit étaler ses journées Jardin tout au long de l'année dans la mesure du possible. Sachant que le jardin demande une présence constante toute l'année.

Chaque adhérent pourra s'inscrire sur un planning en fonction des besoins définis par la Maraichère.

## 3.3 Empêchement de dernière minute

Si un adhérent a un empêchement qui ne lui permet pas d'assurer sa participation à la journée comme prévue sur le planning, il doit impérativement et rapidement contacter un référent de l'association.

## 3.4 A ne pas oublier !

Chaque adhérent se charge d'apporter :

- sa tenue de travail et son équipement (bottes, gants, vêtements de pluie, chapeau…) et à ne pas les oublier quand il repart en fin de journée.
- sa vaisselle (assiette, couverts, gobelet), sachant que chacun ramène ses déchets (il n'y a pas de service de ramassage des poubelles au jardin).
- son repas ou un plat à partager à la pause méridienne.
- et bien sûr, ses paniers.

## 3.5 La Coordination des travaux

La maraîchère donne les consignes au démarrage de chaque demi-journée.
Cela implique que tout le monde démarre à la même heure.
Les horaires seront spécifiés sur le planning.

Quelques précautions à adopter lors de la présence au jardin :

- dans les parcelles de culture, marcher exclusivement sur les « passe-pieds ». La « planche » de culture (là où poussent les légumes) ne peut être foulée du pied, car le tassement est très préjudiciable au fonctionnement du sol et donc à la croissance des légumes.
- il est important d'enlever le maximum de terre autour des racines des légumes récoltés d'une part, parce qu'il serait injuste pour l'adhérent de lui compter de la terre dans la pesée de ses légumes et d'autre part, parce que la terre a mieux à faire sur le terrain que dans l'évier de nos cuisines !
- les légumes et les fruits doivent être maniés délicatement pour qu'ils se conservent bien. Au fond des Paniers, on placera d'abord les légumes lourds qui ne craignent pas la compression : céleri-rave, choux, oignons, carottes ; par-dessus, on ajoute les légumes légers ; les petits légumes tendres et fruits fragiles se mettent en sachet pour éviter qu'ils s'entrechoquent.
- Chaque tache nécessite une attention particulière. Les consignes de la maraichère seront à respecter scrupuleusement.

## 3.6 Les Paniers

Chaque adhérent fournit deux contenants à son nom par forfait-panier afin de permettre les rotations (paniers, sacs, cabas,…).
Quand l’adhérent vient récupérer ses légumes à la Ferme, il doit ramener son Panier vide de la semaine précédente.
L’adhérent fournit aussi des sacs en tissus ou papier pour les légumes et fruits fragiles.

## 3.7 Les consignes de fin de journée

En fin de journée, le groupe participe aux rangements :

- outillage : chaque outil de la ferme à sa place, de manière à ce que la maraîchère ne perde pas de temps à les chercher. Les outils doivent être nettoyés après utilisation.
- caisses et plateaux : il est important de ranger soigneusement les caisses et cageots de récolte, en pile de tailles et modèles identiques ; les plateaux de livraison du fournisseur des jeunes plants doivent être soigneusement empilés en attendant leur enlèvement ; en aucun cas ces plateaux ne doivent être utilisés pour transporter autre chose que les jeunes plants du fournisseur.

# 4 NOS LIENS

## 4.1 Les relations internes

La diffusion par courriel, par la messagerie Signal et par le site privé sont les moyens de communication entre les adhérents de l'Association. Par respect pour la vie privée, il est demandé aux adhérents d'utiliser les adresses électroniques des adhérents exclusivement pour des diffusions relatives à l'Association A 2 Mains au Jardin. Toute communication de masse à vocation commerciale, publicitaire, politique ou religieuse est exclue.

## 4.2 Les relations externes

L'Association **A 2 Mains au Jardin** est présente à des salons et expositions : il est important que le plus grand nombre participe aux permanences des stands, pour témoigner de sa pratique. Ces manifestations évènementielles sont l'occasion d'augmenter notre tissu relationnel avec des Associations ou groupes militants œuvrant dans le même sens que l'Association **A 2 Mains au Jardin**. Elles permettent aussi de rencontrer des adhérents potentiels et de renouveler les effectifs suite aux départs d'adhérents. Pour chaque manifestation, un planning est établi à l'avance par une personne responsable ; si besoin, un agenda est proposé avec un outil en ligne.

## 4.3 Communication et droits à l'image

La recherche d'adhérents nous mène à établir un plan de communication, qui passe par :

- Les tracts pour les différents salons que nous tenons tout au long de l'année et les Journées Portes Ouvertes.
- Les Journées Portes Ouvertes (JPO) : des photos sont imprimées pour l'occasion, pour montrer les travaux saisonniers et les tâches à effectuer aux visiteurs.
- Internet pour une visibilité optimum. Le tag des photos en ligne (noter les noms des adhérents) est prohibé pour respecter la vie privée des adhérents.

Quelques adhérents prennent des photos et se chargent de les mettre en forme ou en ligne.
Lors de la signature de la charte, chaque adhérent a le droit de choisir s'il accepte ou non d'apparaître sur ces photos. Sachez que même si vous acceptez, il sera toujours possible de supprimer une photo au cas par cas, en le signalant à un membre du bureau.

## 4.4 Environnement

L'Association **A 2 Mains au Jardin** défend l'environnement dans ses choix :

- cultures respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et favorisant les variétés traditionnelles et locales.
- Gestion raisonnée de l'eau.
- Matériaux de récupération et matériels d'occasion.
- Protection de la biodiversité avec la présence d'une mare sur le terrain, l'implantation de haies bocagères supplémentaires et la mise en place de ruches pour la pollinisation des cultures.
- Etude de nouvelles pratiques agricoles comme le maraichage sur sol vivant, la permaculture, l'agroforesterie, etc.
- Valorisation de nos déchets avec la création d'une zone de compostage. Vous pouvez ramener dans ces bacs vos déchets de légumes et fruits non traités. Demandez conseil à la maraîchère.

Si vous avez des objets que vous pensez pouvoir être utiles au jardin, n'hésitez pas à contacter la maraîchère afin de vérifier qu'ils ont une réelle utilité au terrain et qu'ils ne feront pas double-emploi.

**Vos 2 mains sont les bienvenues au Jardin et vous aussi !**